

1.2. RAPPORT ET PROPOSITIONS SUR LA PAC

QUAND AU FOND, LA COMMISSION CONFIRME ET RENFORCE LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS DEFINIS ANTERIEUREMENT, MAIS PROPOSE, EN OUTRE, DES MECANISMES FINANCIERS QUI SE DECLENCHERONT DANS LE CAS OU LES OBJECTIFS DE PRODUCTION SERAIENT DEPASSES. LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE PORTERONT SUR LE NIVEAU DES PRIX, SUR LA RECHERCHE DE NOUVEAUX MOYENS FINANCIERS QUI FERONT PARTICIPER LES PRODUCTEURS A L'ECOULEMENT SUPPLEMENTAIRE DE LEURS PRODUITS EXCEDENTAIRES. CES INSTRUMENTS DE GESTION QUE LA COMMISSION PROPOSE SERONT ADAPTES ET MODULES EN FONCTION DES PRODUITS, MAIS EGALLEMENT EN FONCTION DE CERTAINES CONSIDERATIONS SOCIALES.

D'AUTRE PART, LA COMMISSION ENVISAGE 2 SCHEMAS POUR LE DEMANTELEMENT DES MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES, L'UN EXCLUANT L'AUTRE. LE PREMIER SERAIT BASE SUR UN DEMANTELEMENT EN 3 ETAPES ETABLIES DANS LE TEMPS ET SUR LES CALCULS ACTUELLEMENT EN VIGUEUR. LE SECOND SERAIT BASE SUR UNE MODIFICATION DU CONCEPT DES TAUX VERTS QUI S'ETABLIRAIT PAR RAPPORT A LA MONNAIE LA PLUS FORTE DE LA COMMUNAUTE. L'AVANTAGE DE CE SYSTEME CONSISTERAIT A NE PLUS CONNAITRE QUE DES MONTANTS COMPENSATOIRES NEGATIFS.

EN OUTRE, DES MESURES COMPLEMENTAIRES SE RAPPORTENT A LA POLITIQUE MEDITERRANEENNE ET LA COMMISSION S'ENGAGE A MENER UNE POLITIQUE SEVERE VIS-A-VIS DES AIDES NATIONALES QUI NE SERAIENT PAS EN CONFORMITE AVEC LES DISPOSITIONS DU TRAITE.

AFIN D'ASSURER UNE MEILLEURE CIRCULATION DES PRODUITS A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE, IL EST INDISPENSABLE D'ACCELERER LE PROCESSUS D'HARMONISATION DES LEGISLATIONS VETERINAIRES ET SANITAIRES.

POUR TERMINER, LA COMMISSION PROPOSE DES MECANISMES VISANT A UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITE POLITIQUE DES ETATS MEMBRES DANS LE CAS OU LES DECISIONS ENTRAINERAIENT DES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES OU NON INSCRITES AU BUDGET AGRICOLE.

2. AFFAIRES INTERIEURES

2.1. CONSEIL "BUDGET"

A) 2EME BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1983.

LE CONSEIL A ADOPTE A LA MAJORITE QUALIFIEE UN PROJET DE BUDGET QUI TIENT COMPTE D'UNE REDUCTION DE L'ESTIMATION DES RESSOURCES DISPONIBLES ET COMPORTE UN ABATTEMENT DE 50 MIO ECUS SUR LES DEPENSES AGRICOLES (QUI S'ELEVENT A 1761 MIO ECUS) ET DE PRES DE 80 MIO SUR LA COMPENSATION AU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE. LE CONSEIL A REFUSE LA QUASI-TOTALITE DES AUTRES CREDITS DEMANDES PAR LA COMMISSION. SEULS CERTAINS CREDITS NON DEPENSES ONT ETE UTILI-

LISES POUR LE FINANCEMENT DE DNO JUGEES PRIORITAIRES. PARMIS LES "AUTRES DEPENSES" RETENUES, ON RELEVE UNE AIDE DE 10 MIO ECUS A LA POLOGNE.

B) BUDGET 1984

LE CONSEIL A ARRETE A L'UNANIMITE UN PROJET QUI CONFIRME PLEINEMENT L'ATTITUDE RESTRICTIVE ADOPTEE PAR LES DELEGATIONS LORS

LES TRAVAUX PREPARATOIRES, TANT EN MATIERE DE CREDITS ADMINISTRATIFS QUE POUR LES POLITIQUES NOUVELLES QUI ONT ETE LES PRINCIPALES VICTIMES DE CE RABOTAGE. AINSI, POUR ARRIVER A FINANCER LES CREDITS PRIORITAIRES A L'INTERIEUR DES CONTRAINTES IMPOSEES PAR L'EPUISEMENT DES RESSOURCES, LA REVISION EN BAISSSE DES RECETTES ET LA NECESSITE DE DEGAGER 1200 MIO POUR LES REMBOURSEMENTS DECIDES PAR LE CONSEIL EUROPEEN DE STUTTGART. FEDER ET FONDS SOCIAL ONT ETE AMPUTES DE 400 MIO ECUS POUR LE FONDS SOCIAL ET DE 50 POUR LE FEDER ET L'AIDE ALIMENTAIRE DE 90 MIO EN VUE D'UN FINANCEMENT MINIMAL DES NOUVELLES POLITIQUES. LE CONSEIL A EGALEMENT CONFIRME LA REDUCTION DE ENVIRON 1000 MIO ECUS SUR LES DNO.

AU TOTAL, L'UTILISATION A 0.97 OU 0.98 DU TAUX DE LA TVA NE LAISSERAIT, SELON LA PRESIDENCE, QU'UNE MARGE DE L'ORDRE DE 250 MIO ECUS PAR RAPPORT AU PLAFOND POUR UN BUDGET QUI S'ELEVE AU TOTAL A 24.880 MIO POUR LES PAIEMENTS ET 26.700 POUR LES ENGAGEMENTS.

PRINCIPAUX CREDITS DE PAIEMENT RETENUS (EN MIO ECUS) :

FEOGA : 16500

FONDS SOCIAL : 1100

FONDS REGIONAL : 1300

COMPENSATIONS R.U. ET R.F.A. : 1200

2.2. CONSEIL ''PECHE'' (25/26 JUILLET)

A) POLITIQUE COMMUNE

AU TERME D'UN LONG DEBAT, LE CONSEIL N'A PU PARVENIR A UN ACCORD SUR LE PROBLEME-CLÉ DE LA REPARTITION DES QUOTAS POUR LE HARENG EN MER DU NORD. LE RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS RENCONTRE DE VIVES OPPOSITIONS DE LA PART DE CERTAINES DELEGATIONS TANDIS QUE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION - QUI RECUEILLE TOUJOURS L'ACCORD DE NEUF DELEGATIONS - N'A PAS MEME FAIT L'OBJET D'UN TOUR DE TABLE.

LE CONSEIL SE REUNIRA A NOUVEAU LES 3/4 OCTOBRE.

LE CONSEIL A CEPENDANT ARRETE A LA MAJORITE QUALIFIEE UN REGLEMENT ACCORDANT A LA NORVEGE, A TITRE INTERIMAIRE, UN QUOTA DE 20.500 TONNES DE HARENG EN MER DU NORD (LA COMMISSION AVAIT PROPOSE UN QUOTA DEFINITIF DE 31.000 T. POUR LE HARENG ET DES QUOTAS POUR D'AUTRES ESPECS).

B) VOLET EXTERNE

LE CONSEIL A ACCEPTE L'ENTREE EN VIGUEUR PROVISOIRE DE L'ACCORD NEGOCIE PAR LA COMMISSION AVEC LA GUINEE EQUATORIALE.

M. CONTOGEOGIS A FAIT ETAT DES POURPARLERS QUE LA COMMISSION VA ENGAGER AVEC LA DOMINIQUE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD FONDE SUR DES DROITS ET OBLIGATIONS RECIPROQUES.

2.3. CONSEIL ''SIDERURGIE'' (25/26 JUILLET)

TOUS LES ETATS MEMBRES ONT RECONNU LA NECESSITE DE PROROGER POUR DEUX ANS ET DEMI LE REGIME DE QUOTAS DE PRODUCTION EN VUE D'ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE DE LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE DECIDEE PAR LA COMMISSION LE 29 JUIN DERNIER. TOUTEFOIS, LE CONSEIL N'A PAS ETE EN MESURE DE DONNER LORS DE CETTE SESSION SON AVIS CONFORME AU-DELA DU 31 JANVIER PROCHAIN ET SE REUNIRA DONC EN TEMPS UTILE POUR PERMETTRE DE PROCEDER A CETTE PROROGATION.

LA COMMISSION A ARR CE JEUDI LE NOUVEAU REGI DE QUOTAS QUI S'APPLIQUERA RETROACTIVEMENT A COMPTER DU 1ER JUILLET 83. IL SE SITUE DANS LA LIGNE DES MESURES ANTERIEURES MAIS AVEC UN LIEN PLUS ETROIT AVEC LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR. PARMIS LES CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS, ON RETIENDRA L'INCLUSION DES TOLES ET DES PROFILES LOURDS.

LE CONSEIL A PRIS ACTE EGALEMENT DE L'INTENTION EXPRIMEE PAR LA COMMISSION D'ADOPTER UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE A LA GESTION DU SYSTEME.

ENFIN, LA COMMISSION A OBTENU DU CONSEIL UN ACCORD DE PRINCIPE ET SON ENGAGEMENT POUR QUE LES MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT (EMPLOIS ALTERNATIFS ET PRE-RETRAITES) SOIENT DECIDEES AUSSITOT QUE POSSIBLE ET EN TOUT CAS AVANT LA FIN DE 1983.

2.4. REVISION DU FEDER

DEVANT L'INCAPACITE DU CONSEIL DE TRANCHER SUR UNE REDISTRIBUTION, MEME TRANSITOIRE, DES QUOTAS ALORS QUE LES DISPOSITIONS ACTUELLES SONT EXPIREES DEPUIS LA FIN DE 1982, LA COMMISSION DEVRA ADOPTER LES MESURES INTERNES DE GESTION NECESSAIRES POUR LE FONCTIONNEMENT NORMAL DU FONDS AU COURS DE L'EXERCICE.

LES ETATS MEMBRES ONT ETE INFORMES DE CES DISPOSITIONS EN MEME TEMPS QU'ILS SONT SAISIS DU RAPPORT DE LA COMMISSION RELATIF AUX FONDS STRUCTURELS (CF. INTRODUCTION).

2.5. SECURITE NUCLEAIRE

LA COMMISSION A APPROUVE LE 20 JUILLET UNE COMMUNICATION AU CONSEIL SUR LE ROLE DE LA COMMUNAUTE EN MATIERE DE SECURITE DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES ET DE PROTECTION SANITAIRE DES POPULATIONS. SOULIGNANT LES RESPONSABILITES DES GOUVERNEMENTS EN MATIERE DE CHOIX DES SITES ET D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION, ELLE ESTIME DEVOIR POURSUIVRE SON EFFORT EN VUE DE PARVENIR A LA DEFINITION D'OBJECTIFS GLOBAUX DE SECURITE AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE.

LA COMMISSION SOUMET PAR AILLEURS UN PROJET DE RESOLUTION AU CONSEIL SUR CERTAINS ASPECTS DE PROTECTION SANITAIRE :

- INTERVENTIONS TRANSFRONTALIERES EN CAS D'ACCIDENT,
- REJETS D'EFFLUENTS RADIOACTIFS DANS LES COURS D'EAU ET LES EAUX MARINES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

2.6. LUTTE CONTRE LES DEVERSEMENTS D'HYDROCARBURES EN MER

LA COMMISSION A TRANSMIS AU CONSEIL UNE PROPOSITION DE DIRECTIVE QUI A POUR BUT D'INCITER LES ETATS MEMBRES, AU PLAN NATIONAL :

- A PRENDRE DES MESURES PROPRES A ORGANISER LA LUTTE CONTRE LES CONSEQUENCES DE DEVERSEMENTS ACCIDENTELS D'HYDROCARBURES EN MER ET A EN ACCROITRE L'EFFICACITE.
- A EVALUER L'EFFICACITE DE CES PLANS LORSQU'UN ACCIDENT MAJEUR A LIEU,
- A PRENDRE DES DISPOSITIONS POUR LUTTER CONJOINTEMENT CONTRE LA POLLUTION PAR DEVERSEMENT ACCIDENTEL D'HYDROCARBURES DANS LES ZONES MARITIMES OU ILS PEUVENT AVOIR DES INTERETS COMMUNS ET ETRE AMENES A INTERVENIR SIMULTANEMENT,
- A EFFECTUER DES EXERCICES DE SIMULATION PERMETTANT DE TESTER LES CAPACITES DE LUTTE, EN MER ET SUR TERRE.

- A INFORMER LA COMMISSION ET LES ETATS MEMBRES L'ETABLISSEMENT DE PLANS NATIONAUX ET DES PLANS CONJOINTS ADOPTES ENTRE EUX OU AVEC DES PAYS TIERS.
(LES EAUX ET LES COTES EUROPEENNES ONT ETE AFFECTEES PAR ENVIRON 20-0/0 DES ACCIDENTS SURVENUS AU NIVEAU MONDIAL ENTRE 1974 ET 1981: TRANSPORTS MARITIMES ET FORAGES OFF.SHORE).

3. RELATIONS EXTERIEURES

3.1. CEE/US : AGRICULTURE

LES 26 ET 27 JUILLET UNE DELEGATION INTERSERVICES (I,III,VI) DE LA COMMISSION DIRIGEE PAR M. VILLAIN A RENCONTRE UNE DELEGATION INTERMINISTERIELLE AMERICAINE DIRIGEE PAR L'AMBASSADEUR SMITH (DEPUTY U.S. TRADE REPRESENTATIVE).

LES SUJETS TRAITES ETAIENT LES SUIVANTS :

- L'OFFRE DE VENTE AMERICAINE A L'EGYPTE DE 18.000 TONNES DE BEURRE ET DE 6.000 TONNES DE FROMAGE, DECLAREE PAR LES ETATS-UNIS COMME AIDE ALIMENTAIRE.
- LA RECHERCHE D'UN COMPROMIS EU/CEE POUR LA SUITE A DONNER AUX PANELS GATT EN MATIERE D'EXPORTATIONS DE LA COMMUNAUTE DE FARINE DE BLE ET DE PATES ALIMENTAIRES,
- L'INSTAURATION DU GROUPE INFORMEL DE TRAVAIL EU/CEE CHARGE DE RECHERCHER SI UNE APPROCHE COMMUNE DANS L'INTERPRETATION DU CODE DES SUBVENTIONS (UN TEL GROUPE A ETE CONVENU A LA FIN DE LA SERIE DES CONSULTATIONS QUI SE SONT TERMINEES LE 23 JUIN A WASHINGTON).

RESULTATS A RETENIR

A) OFFRE DE VENTE AMERICAINE A L'EGYPTE :

LES DISCUSSIONS ONT TENTE D'APPORTER PLUS D'ECLAIRCISSEMENTS A CERTAINS ELEMENTS DU CONTRAT OFFERT. LA QUESTION PRINCIPALE, RESTEE SANS REPONSE SATISFAISANTE A NOS YEUX, ETAIT DE SAVOIR S'IL S'AGISSAIT VERITABLEMENT D'UNE AIDE ALIMENTAIRE OU D'UNE VENTE COMMERCIALE. DANS L'HYPOTHESE D'UNE AIDE, LA COMMISSION RESTE INQUIETE POUR LE UMR (USUAL MARKETING REQUIREMENTS) QUI, SELON LA THESE AMERICAINE DANS LE CAS D'ESPECE, NE PROTEGE QUE LES VENTES TRADITIONNELLES DE BEURRE ET PAS LES VENTES COMMERCIALES DE BUTTEROIL POUR LEQUEL LA COMMUNAUTE EST LE PRINCIPAL FOURNISSEUR.

DES CONSULTATIONS SE POURSUIVront A WASHINGTON LE 29 JUILLET. EN ATTENDANT LA COMMISSION RESERVE SA POSITION, NOTAMMENT EN VUE D'UN RECOURS AU GATT.

B) PANELS FARINE ET PATES ALIMENTAIRES

DU FAIT QUE LES RESULTATS DES DEUX PANELS SONT ASSEZ CONTROVERSEES ENTRE LES DEUX PARTIES ET DANS LE COMITE DES SUBVENTIONS ME-ME, LES DEUX PARTIES ONT ESSAYE DE TROUVER UNE LIGNE DE COMPROMIS. SUR LA FARINE, UN COMPROMIS SEMBLE POSSIBLE DU FAIT QUE LA COMMISSION A ENTRETEMPS MODIFIE LE MODE DE CALCUL DE LA RESTITUTION SUR LES PATES, LES POSITIONS OFFICIELLES RESTENT EN DESAC-

CORD (INTERPRETATION DE L'ARTICLE 9 DU CODE ET LEGALITE DES SUBVENTIONS A L'EXPORTATION DES PRODUITS TRANSFORMES). LES EFFORTS SE POURSUIVront ET LE PRESIDENT DU COMITE DES SUBVENTIONS DU GATT SERA TENU INFORME.

C) GROUPE BILATERAL INFORMEL GATT

LES DEUX COTES SE SONT MIS D'ACCORD POUR UN PROGRAMME DE TRAVAIL QUI COMPREND AUSSI L'EXPLORATION DE CERTAINES NOTIONS DE L'ARTICLE 9 DU CODE DES SUBVENTIONS Y COMPRIS LA QUESTION DES SUBVENTIONS A L'EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES PRIMAIRES INCORPORES DANS D'AUTRES PRODUITS OU TRANSFORMES.

SUR LES PROCEDURES A SUIVRE, LES INDICATIONS SUIVANTES PEUVENT ETRE DONNEES :

- DES QUE L'EGYPTE A ACCEPTE L'OFFRE AMERICAINE, LA COMMISSION FERA SAVOIR SES INTENTIONS,
- DANS LE CAS DES PANELS, UN DIALOGUE PRAGMATIQUE VA SE POURSUIVRE VISANT A CE QUE LES DEUX COTES SOIENT EN MESURE DE DONNER AU COMITE DES SUBVENTIONS UNE INDICATION PRECISE DE CE QU'ILS RETIRENT DES DEUX RAPPORTS.
- POUR LE GROUPE BILATERAL, LES DEUX PARTIES SE TIENDRONT MUTUELLEMENT INFORMEES SUR LEURS REFLEXIONS PREPARATOIRES RESPECTIVES ET FIXERONT EN SEPTEMBRE LES DATES DE REUNIONS DE TRAVAIL.

L'EXERCICE RESTE DIFFICILE, MAIS IL PEUT ETRE UTILE DE REPERTORIER ET DE PRECISER LES DIVERGENCES DE VUES QUI PEUVENT SUBSISTER.

3.2. CEE-ETATS-NIS : ACIERS SPECIAUX

LE CONSEIL DU 18 JUILLET AVAIT CONSTATE QUE LES MESURES AMERICAINES N'ETAIENT PAS COMPATIBLES AVEC LES CONCLUSIONS ET LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL MINISTERIEL DU GATT ET DE WILLIAMSBURG ET APPROUVE LA DECISION DE LA COMMISSION DE SE PREVALOIR DES REGLES DU GATT ET DE SOULEVER CE PROBLEME AU COMITE DE L'ACIER DE L'OCDE.

LORS DE LA SESSION DU COMITE DE L'ACIER DU 20 JUILLET, M. LUYTEN, AU NOM DE LA COMMUNAUTE, A CONTESTE LE BIEN-FONDE DES MESURES AMERICAINES EN SOULIGNANT NOTAMMENT QUE LES IMPORTATIONS N'ETAIENT PAS LA CAUSE DE L'ETAT DE CRISE DE LA SIDERURGIE AMERICAINE ET EN CRITIQUANT LE CUMUL DES MESURES (ANTIDUMPING ET DROITS COMPENSATEURS AUXQUELS S'AJOUTENT LES MESURES DE LA SECTION 201 DU TRADE ACT) QUI REDUISENT PRATIQUEMENT A ZERO LES EXPORTATIONS COMMUNAUTAIRES AU MOINS PENDANT 2 ANNEES POUR LES DEUX PRODUITS SOUMIS A DROIT ADDITIONNEL.

A LA DEMANDE DE LA COMMUNAUTE LES AUTORITES AMERICAINES ONT ACCEPTE LE 28 JUILLET DE RENCONTRER LA DELEGATION DE LA COMMISSION, CONDUITE PAR M. KRENZLER, DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 19 DU GATT. LORS DE CETTE REUNION LA COMMISSION A CONTESTE LA CONFORMITE DES MESURES PRISES AUX DISPOSITIONS DE CET ARTICLE, A FAIT ETAT DU PREJUDICE SUBI ET A PRESENTE UNE LISTE DE COMPENSATIONS DANS LES SECTEURS SIDERURGIQUE, DES MACHINES OUTILS, DU TEXTILE ET DE LA CHIMIE.

3.3. YOUGOSLAVIE

DANS LE CADRE DU PROTOCOLE FINANCIER CONCLU EN 1980 ENTRE LA COMMUNAUTE ET LA YOUGOSLAVIE, LA BEI A PRETE 66.7 MIO ECUS, SOIT UN TIERS DU MONTANT PREVU AU PROTOCOLE, POUR LA CONSTRUCTION DE CINQ SECTIONS D'UNE LONGUEUR TOTALE DE 38 KM DE L'AUTOROUTE TRANS-YOUGOSLAVIE QUI DOIT REMPLACER EN L'AN 2000 L'ACTUELLE ROUTE A DEUX VOIES QUI N'EST PLUS ADAPTEE AU TRAFIC ACTUEL. (SUITE A UNE DECISION PRISE EN 1976 PAR LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BEI D'ACCORDER A LA YOUGOSLAVIE DES PRETS A CONCURRENCE D'UN MONTANT DE 50 MIO ECUS POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS D'INTERET COMMUN, UN PREMIER PRET DE 25 MIO AVAIT ETE ACCORDE A LA YOUGOSLAVIE EN 1978 POUR CINQ TRONCONS REPRESENTANT 60 KM,

NOTAMMENT POUR LA 1 ERSEE DE BELGRADE, LA LI. ON AVEC LA FRON-
TIERE GRECQUE ET LA JONCTION AVEC L'AUTOROUTE LJUBLJANA-TRIESTE).

3.4. ROUMANIE : CONTACTS AGRICULTURE (BUCAREST 21/22.7)

UNE DELEGATION DE LA COMMISSION A EU DES ECHANGES DE VUES AVEC
DES REPRESENTANTS DES MINISTERES DU COMMERCE EXTERIEUR ET DE
L'AGRICULTURE ET DES REPRESENTANTS DES DIFFERENTS ORGANISMES
POUR L'EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES.

SUJETS SUIVANTS DISCUTES :

A) ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE DANS LA COMMUNAUTE ET
EN ROUMANIE .

B) SOUHAITS ROUMAINS D'ACHETER CERTAINS PRODUITS AGRICOLES,
NOTAMMENT DANS LES SECTEURS DES ANIMAUX VIVANTS ET DE LA VIANDE
BOVINE, DE VOLAILLE, DES PRODUITS LAITIERS ET DES CEREALES,

C) CONCLUSION EVENTUELLE D'UN ACCORD SUR LE CONTROLE ET LA PRO-
TECTION DES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE SOUS CONDITION DE RE-
CIPROCITE.

D) CONDITIONS POUR L'EXPORTATION DE LA VIANDE OVINE.

E) SPECILAITES ROUMAINES (GIBIER, SALAMI).

F) PROBLEMES PRATIQUES CONCERNANT LES DELAIS DE ROUTE POUR LE
TRANSPORT DES FRUITS ET LEGUMES.

3.5. GRULA : DIALOGUE

LORS DU DEJEUNER QU'IL A OFFERT LE MARDI 26 JUILLET, M. LOEFF A
FAIT CONNAITRE AUX AMBASSADEURS DU GRULA LA REACTION DE LA CEE
FACE AUX RECOMMANDATIONS QU'UN GROUPE D'EXPERTS DU SELA AVAIT
PREPAREES A L'INTENTION DU CONSEIL DU SELA (QUI DOIT SE REUNIR
EN SEPTEMBRE) ET CONCERNANT LA REPRISE DU DIALOGUE CEE/GRULA.

M. LOEFF A FAIT OBSERVER :

- QUE LA CEE DESIRE REPENDRE LE DIALOGUE RAPIDEMENT.

- QUE LA CEE NE PEUT PAS ACCEPTER QUE LA REPRISE SOIT SOUMISE
AUX CONDITIONS POLITIQUES ETABLIES PAR LES EXPERTS NI QUE LE
DIALOGUE DEVIENNE UNE ENCEINTE DE NEGOCIATIONS.

- QUE LE DIALOGUE DOIT ETRE REPRIS DANS LE CADRE DE LA PROCE-
DURE ACTUELLE MAIS QUE LA CEE EST DISPOSEE, DANS CE CADRE, A
EXAMINER LA POSSIBILITE D'AMELIORER LA PROCEDURE POUR LA RENDRE
PLUS EFFICACE.

4. AIDE ALIMENTAIRE 1983

LA COMMISSION VIENT DE DECIDER LES AFFECTATIONS D'UNE SERIE D'
AIDES ALIMENTAIRES EN FAVEUR DE DIVERS PAYS OU ORGANISATIONS
POUR UN TOTAL DE :

- 741 500 T. DE CEREALES,
- 127 000 T. DE LAIT EN POUDRE,
- 31 500 T. DE BUTTEROIL.

4.1. B.R.I.

LE PRESIDENT THORN A EU LUNDI UN ENTRETIEN AVEC M. LEUTWILER, DIRECTEUR DE LA BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX QUI SE SITUAIT DANS LE CADRE DES CONTACTS PERIODIQUES DE LA COMMISSION AVEC CETTE INSTITUTION. (CELLE-CI ASSURE L'ORGANISATION DES ENTRETIENS DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES). THEMES PRINCIPAUX ABORDES : PROBLEMES MONETAIRES INTERNATIONAUX ET ENDETTEMENT DES PVD.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR
NNNN

64215 EURCOM UW
21877 COMEU B
VIA WUI A

Western Union International, Inc.

International Tele